

Section 5.—Programmes de formation d'urgence en temps de guerre et de formation de la jeunesse, 1943-44

La loi sur la coordination de la formation professionnelle, 1942, autorise à continuer tout genre de formation nécessaire à la poursuite de la guerre, soit en faveur des artisans des forces armées ou des travailleurs dans l'industrie. La loi prévoit également la formation de rétablissement des personnes licenciées des forces armées, la poursuite de tous projets entrepris antérieurement en vertu de la loi sur la formation de la jeunesse (voir p. 704, Annuaire de 1942), et toute formation désirable durant la période d'après-guerre. Tous les projets sont exécutés par le Ministère fédéral du Travail, en collaboration avec les gouvernements provinciaux; mais l'Etat assume la presque totalité du coût direct de la formation d'urgence en temps de guerre et de la formation de rétablissement.

Sous l'empire de cette loi, un conseil consultatif de dix-sept membres a été nommé, représentant employeurs, travailleurs, enseignement technique, organismes d'anciens combattants et féminins et agriculture. Le tableau 13 donne les allocations du Fédéral aux provinces, pour l'année financière 1943-44, et les réclamations payées jusqu'au 1er avril 1944.

13.—Allocations versées et réclamations honorées par le Fédéral pour la formation de la jeunesse et la formation d'urgence en temps de guerre, année financière 1943-44

Province	Formation de la jeunesse		Formation d'urgence en temps de guerre	
	Allocations	Réclamations honorées au 1er avril 1944	Allocations	Réclamations honorées au 1er avril 1944
	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard.....	12,000	6,765	Néant	—
Nouvelle-Ecosse.....	25,000	13,023	255,000	185,985
Nouveau-Brunswick.....	30,000	22,002	250,000	229,816
Québec.....	155,000	71,732	1,335,000	1,008,403
Ontario.....	20,000	6,994	3,000,000	1,786,166
Manitoba.....	20,000	5,016	340,000	272,960
Saskatchewan.....	40,000	25,238	445,000	304,661
Alberta.....	60,000	42,107	545,000	374,317
Colombie Britannique.....	45,000	20,204	570,000	367,322
Totaux.....	407,000	213,081	6,740,000	4,529,630

Formation de la jeunesse.—Durant l'année financière 1943-44, 19,442 personnes ont reçu une formation professionnelle en vertu de ce programme, consistant surtout en entraînement physique, formation agricole et formation de la jeunesse rurale, quelques projets intéressant la jeunesse urbaine féminine et l'aide aux étudiants des universités.

Aide aux étudiants.—De l'aide fut accordée durant l'année à 2,467 étudiants, principalement des facultés de médecine, chirurgie dentaire, génie civil et sciences. L'aide a été basée sur le mérite académique et l'état financier des étudiants qui ont consenti à prêter leurs services pour l'effort de guerre, tel qu'exigé dans le domaine où ils ont reçu leur formation. En général, les frais ont été partagés également entre les provinces et le Dominion, mais un crédit fédéral spécial a été mis à la disposition de certaines catégories d'étudiants n'ayant pas droit à l'aide provinciale.